

LA CROIX
VALMER



Une qualité de vie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 31.10.24

Et publication ou notification

Du 04.11.24



Le Maire,

Nombre conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 20

N°DEL 2024_08_096_5

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport annuel de la Société Publique Locale Méditerranée - Année 2023

Présents :

Bernard JOBERT

Yves NONJARRET

Stéphanie MECHIN

Jean-Michel VIGNAT

Robert DALMASSO

Michèle CAPDEVIELLE

Gabrielle DALMAS

Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD

Thierry DOMENACH

Laurence GIORGINI

Julie HIVERT

Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT

Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU

Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET

Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET

Angelo MURA

Chantal MALFAIT

Chloé DE BROUWER

Michaël REBOTIER

Marie-Françoise CASADEI

Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :

Monsieur Yves NONJARRET

=====
Monsieur Bernard JOBERT expose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2511-39,
Vu la délibération n°2023_06_087_9 du 14 septembre 2023 portant adhésion de la Commune de La Croix Valmer à la Société Publique Locale Méditerranée,
Vu la délibération n°2023_08_112_4 du 16 novembre 2023, notamment l'article n°31 autorisant Monsieur le maire à attribuer les mandats spéciaux que les conseillers municipaux peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions,
Vu la transmission par la Société Publique Locale Méditerranée du rapport annuel du mandataire pour l'année 2023 ;

Considérant le courrier de la SPLM, reçu en date du 6 septembre dernier, demandant à l'élu mandataire de la commune de fairepart dudit rapport lors du prochain Conseil Municipal,

Considérant que le rapport annuel a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle ;

Monsieur Bernard JOBERT, commente le rapport annuel – Exercice 2023.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** le rapport annuel de la Société Publique Locale Méditerranée pour l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Yves NONJARRET.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

04 NOV. 2024

Le Maire



Rapport annuel du Mandataire

Exercice 2023



Noms des représentants des collectivités

Exercice 2023

- Pour la Commune de La Valette-du-Var : Yves JOLY, Laurence HOLLIGER, Stéphane CHAMP, Chantal RUIDAVETS, Hélène HERMARY, Patrick CHATRIEUX, Anne ADAOUST, Ludovic TASSAN, Michel REYNAUD, Florence HARAND DUVIGNEAU.
- Pour la Commune de Signes : Hélène VERDUYN
- Pour la Commune de Toulon : Geneviève LEVY, Robert CAVANNA
- Pour la Commune de Calvi : Didier BICCHIERAY
- Pour la Commune d'Hyères Les Palmiers : François CARRASSAN
- Pour la Commune de Lucciana : Joseph GALLETTI
- Pour la Commune de Pierrefeu du Var : Patrick MARTINELLI
- Pour la Commune d'Evenos : Evelyne CHEF D'HOTEL

Le 08 novembre 2023, la Commune de la Valette du Var a cédé 3 sièges (Madame HOLLIGER, Messieurs CHAMP et CHATRIEUX) au profit de 3 nouvelles communes actionnaires :

- Le Beausset représentée par M FRIEDLER
- La Celle représentée M PAUL
- La Croix Valmer représentée M JOBERT

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant chaque conseil municipal par les membres *du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou de l'assemblée spéciale* de la société représentant la collectivité ou le groupement actionnaire au sein de la SPLM.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en l'absence de délibération contraire ». »

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

SOMMAIRE

I. Présentation de la SPLM	6
I.1 - Informations générales.....	6
I.2 - Historique.....	7
I.3 - Objet social – Domaines d'activité.....	8
I.4 - Répartition du capital social.....	9
I.5 - La gouvernance	10
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de la SPLM	11
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	11
II.2 - Situation financière de la SPLM	34
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	37
II.4 - Perspectives de développement.....	37
III. Etat des relations entre la collectivité et la SPLM	38
III.1 - Contrats signés entre la collectivité et la SPLM	38
III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité à la SPLM	40
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à la SPLM.....	41
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique.....	42
III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité à la SPLM	43
IV. Etat des prises de participation - Situation du groupe	44
V. Evolutions statutaires et de l'actionnariat intervenues dans l'année.....	45
V.1 - Evolutions statutaires.....	45
<i>a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année.....</i>	<i>45</i>
<i>b - Historique des 5 dernières années (2018-2022)</i>	<i>45</i>
V.2 - Evolutions de l'actionnariat	46
<i>a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année.....</i>	<i>46</i>
<i>b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année.....</i>	<i>47</i>
<i>c - Historique des 5 dernières années (2018-2022).....</i>	<i>48</i>
VI. Bilan de gouvernance.....	48
VI.1 - Réunions du conseil d'administration	48
VI.2 - Réunions de l'assemblée générale	49
VI.3 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité, des mandataires sociaux.....	49
VI.4 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société.....	49
<i>a - Principaux risques et incertitudes</i>	<i>49</i>
<i>b - Contrôle interne.....</i>	<i>50</i>
<i>c - Contrôles externes.....</i>	<i>50</i>
VI.5 - Contrôle analogue.....	50

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) et L.225-92 (conseil de surveillance/directoire) du code de commerce, les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance et membres du directoire sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

I. PRESENTATION DE LA SPLM

I.1 - Informations générales

DENOMINATION	Société Publique Locale Méditerranée (SPLM)
DATE DE CREATION	21/05/2010
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	Place du Général de Gaulle – Mairie de La Valette du Var 83160 LA VALETTE DU VAR
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société à conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Au 31/12/2022 : Monsieur Thierry ALBERTINI Au 13/07/2023 : Monsieur Yves JOLY
NOM DU DIRECTEUR GENERAL	Monsieur Laurent CHABAUD
NOMBRE DE SALARIES	3

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

I.2 - Historique

LES GRANDES DATES

- **Création de la société** (La Valette 90% - Signes 10%) : le 21 mai 2010
- **Adhésion de nouvelles collectivités :**
 - Toulon 20% (2011)
 - Calvi: 1% (2011)
 - Hyères Les Palmiers: 1% (2012)
 - Lucciana 1% (2013)
 - Pierrefeu-du-Var 1% (2019)
 - Evenos 1% (2022)
 - Le Beausset 1% (2023)
 - La Celle 1% (2023)
 - La Croix Valmer 1% (2023)
- **Changement de direction :** 2018
- **Augmentations de capital :**
 - de 37 500 à 225 000 euros: 2011
 - de 225 000 à 900 000 euros: 2019

LES FAITS MARQUANTS

- Concession d'aménagement Grand Sud Passion-La Valette : 2010
 - Aménagement de L'Avenue 83 : 2016
- Concession d'aménagement Coeur de Ville II - La Valette : 2011
- Concession d'aménagement Mise en valeur du Coeur de village - Signes : 2011
- Concession d'aménagement Calvi II : 2012
 - Réalisation de logements en accession à prix maîtrisés
- Concession d'aménagement ZAC de la Crestade Demi-Lune à Hyères Les Palmiers : 2013
- Concession d'aménagement Toulon Vous Accueille: 2013
- Concession d'aménagement Lucciana U Centru: 2014
- Concession d'aménagement Réal Martin à Pierrefeu-du-Var : 2019
- Contrat de mandat Groupe scolaire La Valette : 2019
- Concession d'aménagement Evenos, Les Hermites : 2023

LES IMPACTS POSITIFS LOCAUX, ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE L'EPL SUR LE TERRITOIRE

Grâce à ses interventions pour le compte des communes, la SPLM a contribué à développer, transformer et revitaliser les quartiers et centres-villes, créant ainsi un environnement plus attractif et fonctionnel. En favorisant la construction de logements, de commerces, de bureaux et d'équipements publics tels que des parcs publics, des écoles ou maisons de quartier, la SPLM a participé activement à l'amélioration de la qualité de vie et des services. De plus, l'engagement de la SPLM dans le maintien des commerces en centre-ville a renforcé le tissu économique local et préservé l'identité des communes. Par conséquent, l'activité de la société a généré des retombées économiques substantielles, créant des emplois directs et indirects et stimulant la croissance économique.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

I.3 - Objet social – Domaines d'activité

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet de mener des actions ou opérations d'aménagement ayant pour finalité :

- de mettre en œuvre un projet urbain ou une politique locale de l'habitat ;
- d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- de réaliser des équipements collectifs ;
- de lutter contre l'insalubrité ;
- de permettre le renouvellement urbain ;
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels
- renouveler les espaces publics existants
- contribuer à la renaturation des communes à travers la création ou l'aménagement d'espaces verts, de parcs publics et d'espaces publics durables.

A cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

DOMAINES D'ACTIVITE : pour le compte de ses actionnaires exclusivement

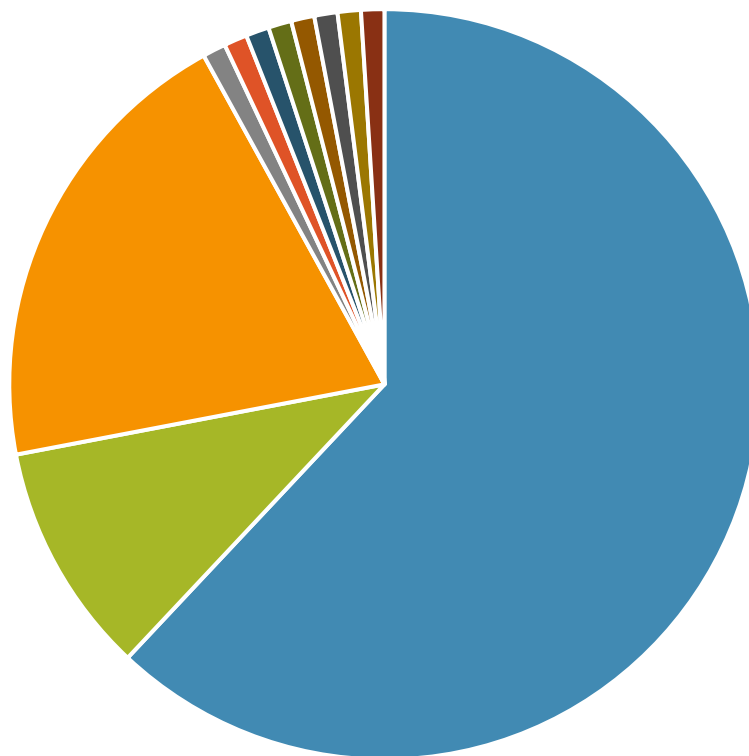
- Etudes, Aménagement et Construction (logements, commerces, bureaux) intervenant dans le cadre de concessions d'aménagement ou de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée ;

- Acquisitions et cessions foncières, prises à bail et gestion de biens.

I.4 - Répartition du capital social

Le capital social s'élève à 900 000 euros.

Capital social



■ La Valette du Var : 62%	■ Signes: 10 %	■ Toulon : 20 %
■ Calvi : 1 %	■ Hyères-Les-Palmiers : 1 %	■ Lucciana : 1 %
■ Pierrefeu du Var : 1 %	■ Evenos : 1 %	■ Le Beausset: 1%
■ La Croix Valmer: 1%	■ La Celle: 1%	

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

I.5 - La gouvernance

Composition du conseil d'administration au 31/12/2023 et représentants à l'assemblée générale des actionnaires :

Actionnaires administrateurs	Représentants permanents au conseil d'administration	Représentants à l'assemblée générale
Commune de La Valette-du-Var	Yves JOLY Chantal RUIDAVETS Hélène HERMARY Anne ADAOUST Ludovic TASSAN Michel REYNAUD Florence HARANG DUVIGNEAU	Yves JOLY
Commune de Signes	Hélène VERDUYN	Hélène VERDUYN
Commune de Toulon	Geneviève LEVY Robert CAVANNA	Laurent JEROME
Commune de Calvi	Didier BICCHIERAY	Didier BICCHIERAY
Commune d'Hyères Les Palmiers	François CARRASSAN	Jean-François MAUTE
Commune de Lucciana	Joseph GALLETI	Joseph GALLETI
Commune de Pierrefeu-du-Var	Patrick MARTINELLI	Patrick MARTINELLI
Commune d'Evenos	Evelyne CHEF D HOTEL	Evelyne CHEF D HOTEL
Commune du Beausset	Edouard FRIEDLER	Edouard FRIEDLER
Commune de La Croix Valmer	Bernard JOBERT	Bernard JOBERT
Commune de La Celle	Jacques PAUL	Jacques PAUL

II. PRINCIPALES ACTIVITES, OPERATIONS DE L'ANNEE ECOULEE ET SITUATION FINANCIERE DE LA SPLM

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Commune de la Valette-du-Var

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À LA VALETTE DU VAR CŒUR DE VILLE II

Le projet



108 hectares
392 logements sur la durée de la concession, dont 123 logements locatifs sociaux et 59 réservés aux seniors
1 278 m² de bureaux et services publics d'intérêt collectif
 Commerces et locaux professionnels

Typologies variées :

- Aménagement du parc de la Baume (6 100 m²)
- Requalification d'espaces publics
- 6 programmes de logements en cœur de ville
- Mise en œuvre de la charte urbaine
- Maintien et développement du commerce de proximité

101 M€ HT - Montant de l'opération

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var



Les dates clés
 Lancement : 2011
 Achèvement : 2030



REÇU EN PREFECTURE
 le 31/10/2024
 Application agréée E-logalite.com

À LA VALETTE DU VAR LE CLOS VIOLETTE

La programmation

Dans la concession CV II :

- 30 logements
- dont 9 logements locatifs sociaux et 11 logements locatifs intermédiaires
- 170 m² de commerces
- 32 places de stationnement

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var

Maîtrise d'Ouvrage : SPLM
Bailleur social : UNICIL
Maîtrise d'œuvre : Christophe JATAREU-
CONTE



Les dates clés

Etudes : 2021-2022
Travaux : 2022-2024



Avancement

Livraison du programme en
juillet 2024



À LA VALETTE DU VAR

LES TERRASSES DU PIN

La programmation

Dans la concession CV II :

- 85 logements dont 26 logements locatifs sociaux
- 320 m² de bureaux
- 100 m² de commerces
- 200 m² de salle d'exposition
- 90 places de stationnement

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var
Maîtrise d'Ouvrage : SPLM



Maîtrise d'œuvre : ATELIER 5 / AIES / CEC /
O'NR INFENIERIE / BET CERRETTI



Les dates clés

Etudes : 2021-2023
Travaux : 2025-2026



Avancement

Remise Avant Projet Détaillé
en Avril 2022

Permis de construire obtenu le
01/08/22

Deux recours ont été déposés
au niveau administratif contre
ce PC.

Les requérants ont été
définitivement déboutés en
2024.

Reste un recours auprès du
tribunal judiciaire en cours
d'instruction.



À LA VALETTE DU VAR FLEURS DE GENETS

La programmation

Dans la concession CV II :

- 259 logements dont 59 logements pour séniors avec services
122 logements libres et 78 logements locatifs sociaux
- 205 m² de bureaux et services
- Requalification des espaces publics

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var



Maîtrise d'Ouvrage : SPLM

Maîtrise d'œuvre : MARC FARCY / BETEM /
VINCENT LION PAYSAGE / ACOUSTIQUE ET
CONSEIL / ATS13D



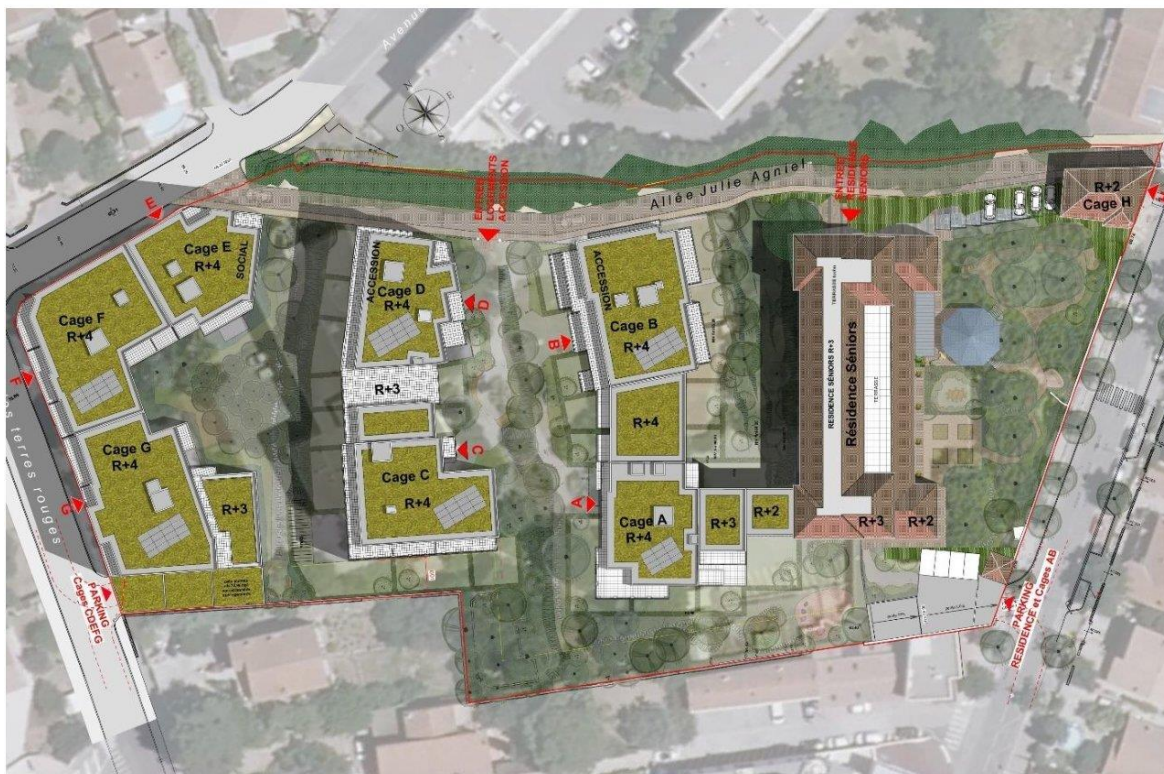
Les dates clés

Etudes : 2023-2024
Travaux : 2025-2027
2^e tranche : 2027-2029



Avancement

Rendu APD en mai 2024
Dépôt PC en mai 2024
Lancement commercialisation
en juin 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com
21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À LA VALETTE DU VAR LA CHARTE URBAINE

Les missions

Dans la concession CV II :

- Accompagnement technique et financier des propriétaires pour la restauration d'immeubles et de locaux ;
- 6 locaux commerciaux loués pour le maintien de commerces de proximité et le renforcement de l'attractivité du centre-ville,

1,6 M€ HT - Montant de l'opération

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var

Maîtrise d'Ouvrage : SPLM
Architecte Conseil : BA-Dret (Armelle BONIFAY)



Les dates clés

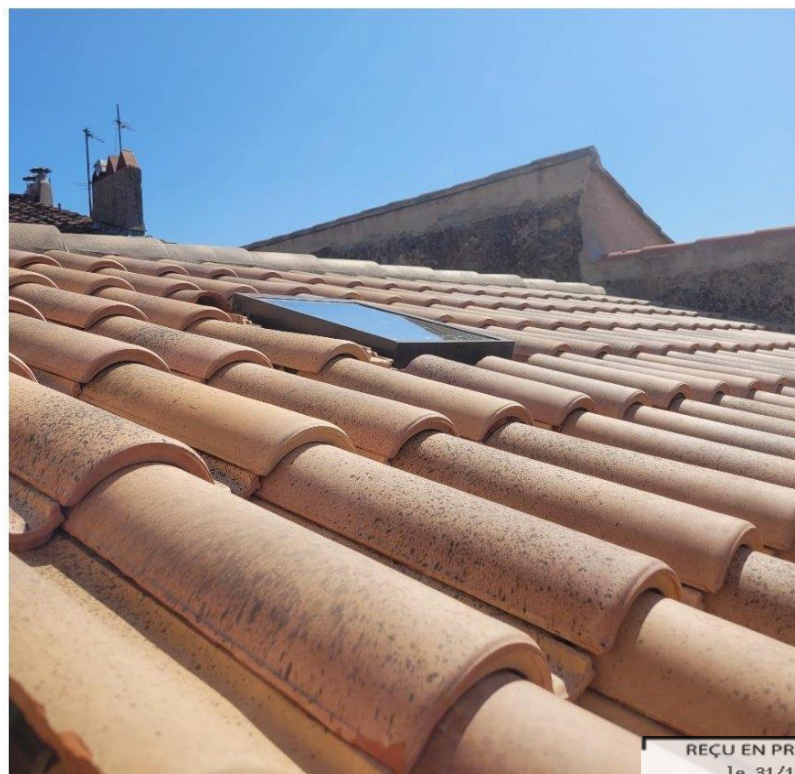
Durée : selon 
Concession Cœur de ville II

Avancement

138 fiches de prescriptions

Depuis 2019 :

- 10 ravalements de façade
- 8 réfections de toitures
- 7 enseignes / devantures commerciales
- 3 cages d'escaliers



REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À LA VALETTE DU VAR GRAND SUD PASSION

Le projet

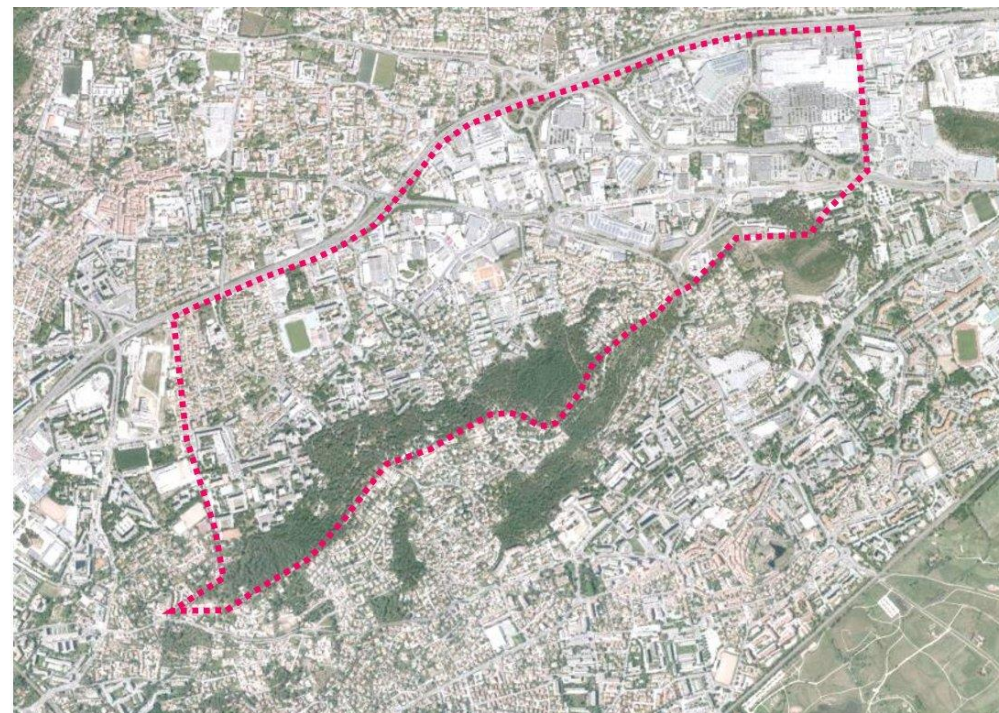


268 hectares
1 172 logements sur la durée de la concession, dont 564 logements sociaux
Recomposition et développement de l'offre de bureaux, commerces et services

Typologies variées :

- Aménagement du tennis club
- Requalification d'espaces publics
- 10 programmes de logements
- Avenue 83

111 M€ HT - Montant de l'opération



Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var



Les dates clés

Lancement : 2010
 Achèvement : 2028



À LA VALETTE DU VAR Les Fourches

La programmation actuelle

En cours d'étude

Site pilote du concours Archi'Game édition 2024

Lauréat Plan de Transformation des Zones commerciales

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var
Maîtrise d'Ouvrage : SPLM



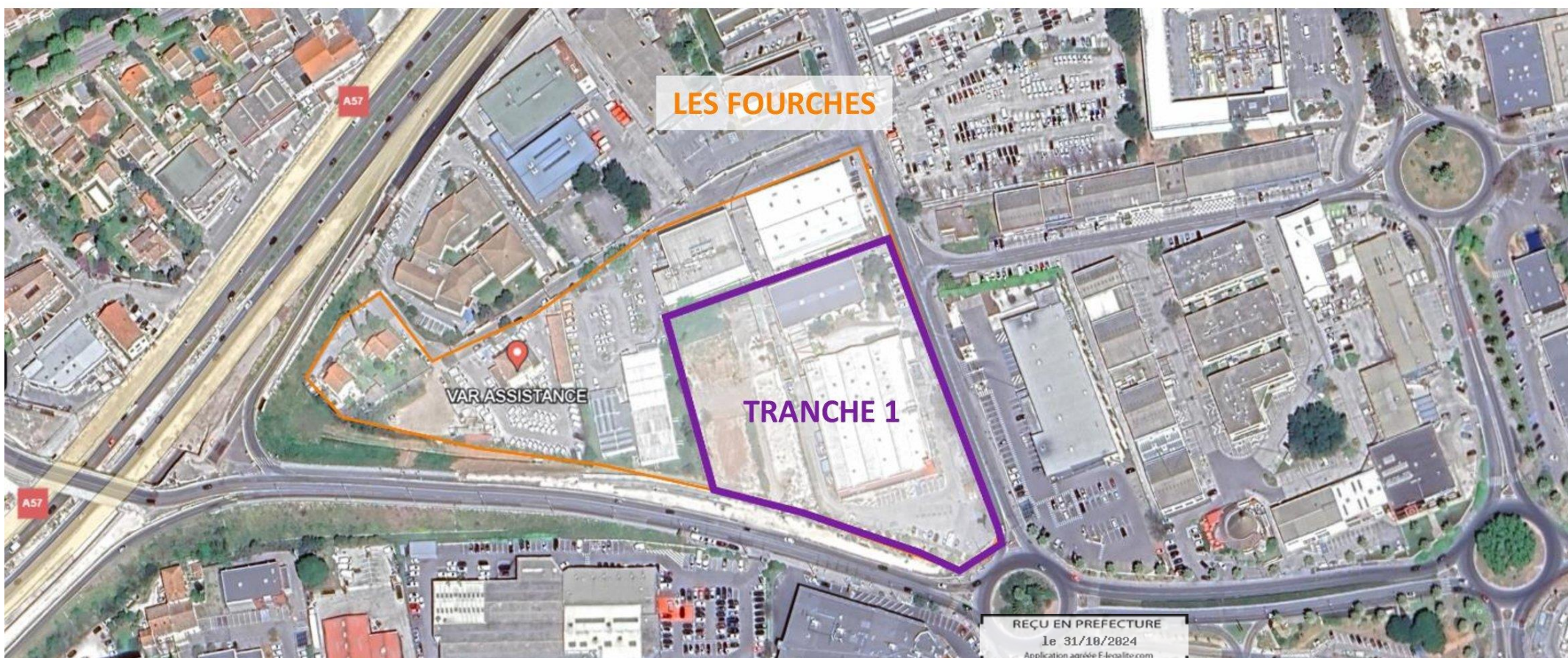
Les dates clés

Etudes : 2020-2025
Travaux : 2026-2028



Avancement

Etudes pré-opérationnelles
Recherche de nouveaux partenariats
Réflexions programmatiques sur une
nouvelle programmation autour de
l'activité et du commerce



À LA VALETTE DU VAR

Domaine de la Coupiane

La programmation

- **78** logements en programme intergénérationnel sur 5 bâtiments (3 en réhabilitation et 2 en construction neuve), dont **52** logements locatifs intermédiaires et **26** logements locatifs sociaux
- Préservation d'un Espace Boisé Classé avec aménagements

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de La Valette-du-Var



Maîtrise d'Ouvrage : SPLM

Maîtrise d'œuvre études urbaines : Christophe Raynal Architecture / Béatrice Massel / NOVACERT / AIES / ULYSSE CONCEPT



Les dates clés

Etudes : 2021-2024
Travaux : 2024-2026



Avancement

Dépôt PC en avril 2024
Rendu PRO en juin 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À LA VALETTE DU VAR LE GROUPE SCOLAIRE



Les dates clés



Lancement : 2019

Livraison :

1^{ère} tranche en février 2023

2^{ème} tranche en juillet 2024

3^{ème} tranche en octobre 2024



Le projet



Typologie : Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

- Rénovation thermique avec amélioration importante de l'efficacité énergétique (sites Pagnol / Mistral)
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- L'amélioration de l'efficacité énergétique du site Pagnol / Mistral (réhabilitation lourde)
- Les bâtiments neufs dépassent la réglementation thermique en vigueur

29,5 M€HT - Montant de l'opération

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À LA VALETTE DU VAR

LE GROUPE SCOLAIRE

La programmation

Tranche 1 :

- 20 classes élémentaires
- Un réfectoire élémentaire avec installation d'un self
- Un réfectoire maternelle
- Une salle polyvalente de 700 m²

Tranche 2 :

- 11 classes maternelles avec une salle de repos et une salle de motricité
- Un centre aéré avec 5 salles d'activités

Tranche 3 :

- Un pôle école maternelle : 144 enfants
- Un pôle élémentaire : 246 enfants
- Un pôle restauration
- Une salle polyvalente



Les acteurs

Collectivité mandante :

Commune de La Valette-du-Var

Mandataire : SPLM

Titulaire du marché global de performance : NGE
BATIMENT (Mandataire)



Avancement

Achèvement des travaux de la tranche ferme
Poursuite des travaux de la tranche optionnelle



À LA VALETTE DU VAR

LE GROUPE SCOLAIRE

Les éléments financiers



Montant total des travaux : 25,86 M€

- Tranche ferme (phase 1 et 2) : 18,37 M€ HT
- Tranche optionnelle : 7,49 M€ HT

Les subventions notifiées et en cours d'instruction

- TRANCHE FERME : salle polyvalente + écoles centre-ville et centre-aéré
 ETAT via DSIL : **1 922 564 €**
 REGION via CRET 2 : **3 179 000 €**
 DEPARTEMENT : **1 350 000 €** (demande complémentaire en cours d'instruction pour un montant de 1 859 000 €)
 METROPOLE via fonds de concours exceptionnel : **900 000 €**

Les acteurs

Collectivité mandante :

Commune de La Valette-du-Var

Maîtrise d'Ouvrage : SPLM

Titulaire du marché global de performance : NGE
 BATIMENT (Mandataire)



- TRANCHE OPTIONNELLE : écoles du sud + salle polyvalente

FEDER : **680 106 €**

DEPARTEMENT : **450 000 €**

REGION via CRET 2 : **1 359 000 €**

METROPOLE via Pacte financier et fiscal 2022 (fonds de concours) : **550 000 €**



À LA VALETTE DU VAR

MAISON DU PATRIMOINE ET DES ASSOCIATIONS

La programmation



Mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée :

- Réhabilitation et extension de la maison des associations

1,56 M€HT - Montant de l'opération

Les acteurs

Collectivité mandante :
Commune de La Valette-du-Var
Mandataire : SPLM



Maîtrise d'œuvre : BBG Architectes

Les dates clés

Etudes : 2022-2023
Travaux : 2023-2024



Avancement

Opération livrée en juin 2024



Commune de Pierrefeu-du-Var

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À PIERREFEU DU VAR
REAL MARTIN



Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de Pierrefeu-du-Var
 Maîtrise d'Ouvrage : SPLM
 Maîtrise d'œuvre VRD : Artelia Ville et Transports
 Architecte-urbaniste : Thierry Ami - Agence Flex



Les dates clés

Lancement : 4^{ème} trimestre 2019
 Livraison : Fin d'année 2024



Avancement

Poursuite de la phase 3 des travaux de VRD
 Ilots F/C/D/E livrés
 Livraison Ilot A2 : Juillet 2024
 Livraison Ilot B : Novembre 2024
 Livraison Ilot A1 : Mars 2025
 Livraison de la Maison Communale en Août 2024



Le projet



- 5 hectares
- 243** logements dont 58 logements locatifs sociaux dont 23 réservés aux seniors et 11 réservés à de l'habitat inclusif
- Un parc urbain planté d'essences méditerranéennes et des noues paysagères pour les eaux pluviales
- Une maison communale avec un RDC commerces/restaurant et deux niveaux dévolus au tertiaire santé
- Une place urbaine de centralité animée par 1000 m² de commerces de proximité
- 20 000 m² de bassins de rétention paysagers

le 31/10/2024

Commune de Hyères-les-Palmiers

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_



À HYERES LES PALMIERS

ZAC DE LA CRESTADE

**Le projet**

10 hectares

Typologies variées :

- 400 logements dont 40 % de logements sociaux et 62 maisons individuelles
- Un parc habité composé d'espaces verts aménagés :
- 23 000 m² d'espaces verts
- 6 000 m² de bassins de rétention paysagers
- Une place urbaine de centralité animée par 800 m² de commerces de proximité
- Une Maison de l'Environnement adossée à des jardins partagés consacrés à l'apprentissage de la permaculture

21,2 M€ HT - Montant de l'opération

**Les acteurs****Collectivité concédante :****Commune de Hyères les Palmiers**

Maîtrise d'Ouvrage : SPLM

Maîtrise d'œuvre urbaine : Relations Urbaines

Setu – Christian Luyton

Architecte : Corinne Vezzoni & Associés

**Les dates clés**

Lancement : Juillet 2013

Livraison : Fin d'année 2025

**Avancement**

Poursuite des travaux de VRD

Achèvement des premières tranches d'équipements publics en lien avec les livraisons des constructions

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

À CALVI CALVI II

Le projet

129 hectares

84 logements en accession maîtrisée



Enjeux :

- Maîtrise des prix de sortie pour assurer le maintien des populations sur la Commune
- Proposer des offres de logement de qualité
- 3 programmes : Campo Longo phases IV et V, Ortu di donateo

20 M€ HT - Montant de l'opération

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de Calvi



Les dates clés

Lancement : 2012
Achèvement : 2026



REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-loyalite.com
21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08

À CALVI

Campo Longo IV

La programmation

- 25 villas individuelles en accession à la propriété
- 20 logements collectifs
- 25 garages attenants aux villas
- L'aménagement du quartier

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de Calvi
Maîtrise d'Ouvrage : SPLM



Les dates clés

Etudes : 2020-2021
Travaux : 2022-2024



Avancement

Livraison des derniers
logements en mai 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

À CALVI Ortu di Donateo

La programmation

- 24 logements collectifs en deux bâtiments dont 6 logements en mezzanine, tous destinés à l'accession à prix maîtrisé
- 35 parkings / box en sous-sol

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de Calvi
Maîtrise d'Ouvrage : SPLM



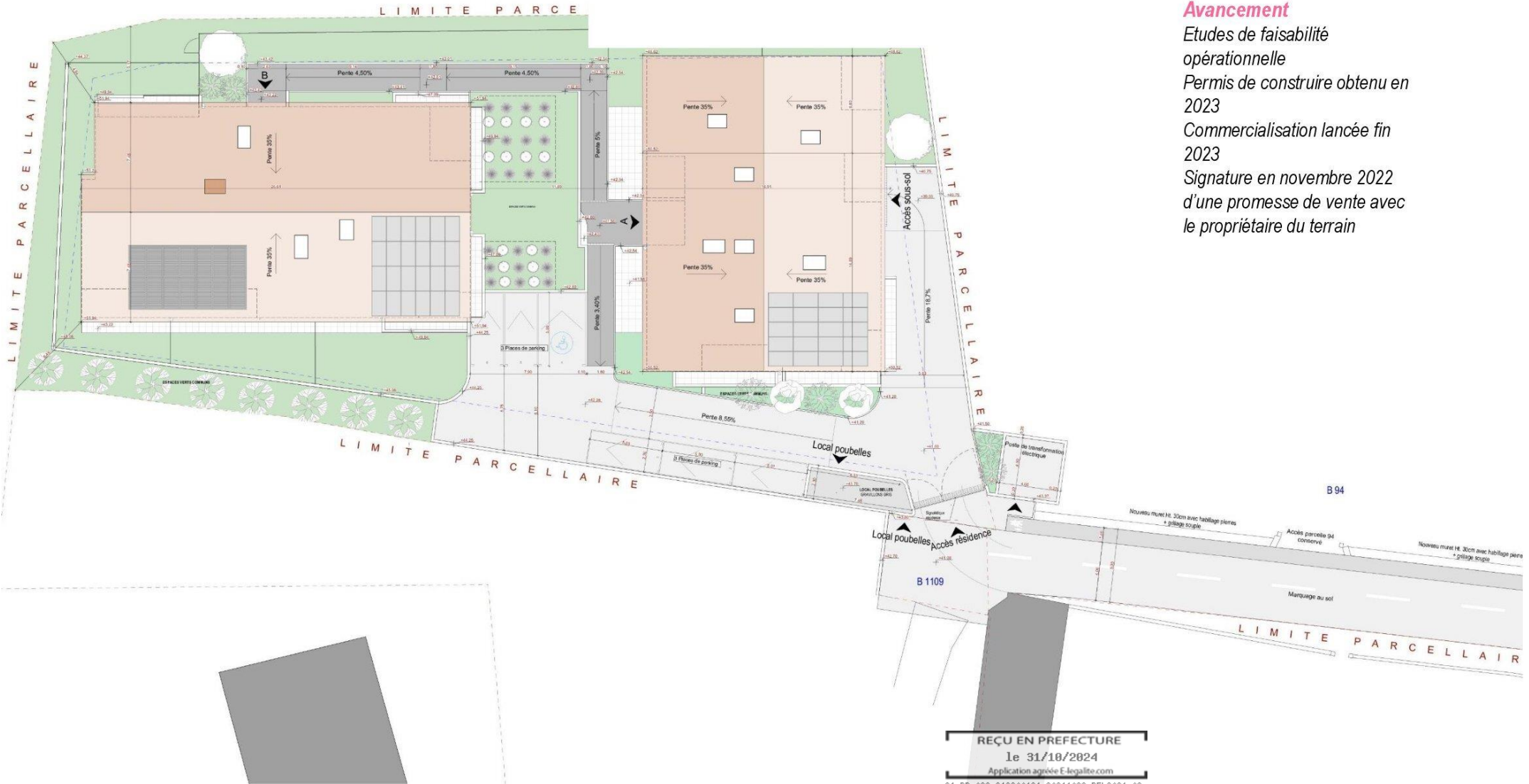
Les dates clés

Etudes : 2022-2023
Travaux : 2024-2025



Avancement

Etudes de faisabilité
opérationnelle
Permis de construire obtenu en
2023
Commercialisation lancée fin
2023
Signature en novembre 2022
d'une promesse de vente avec
le propriétaire du terrain



REÇU EN PREFECTURE
1e 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

À CALVI Campo Longo V

La programmation

- 15 villas individuelles en accession à la propriété
- L'aménagement du quartier

Les acteurs

Collectivité concédante :
Commune de Calvi
Maîtrise d'Ouvrage : SPLM



Les dates clés

Etudes : 2023-2024
Travaux : 2025-2026



Avancement

PC obtenu le 30/06/23
Etudes de conception en cours
Démarrage commercialisation :
Avril 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

À EVENOS

LES HERMITTES

Le projet

6 hectares

Typologie : Construction de 86 logements dont :

- 57 logements libres
- 13 logements locatifs sociaux
- 16 BRS

Aménagement des espaces publics

18 M€ HT - Montant de l'opération



Les acteurs

Collectivité concédante :

Commune d'Evenos

Maîtrise d'Ouvrage : SPLM

Maîtrise d'œuvre : Mandataire Atelier

PIROLLET/OEVI Fluide/EPR Structure/HC

Acoustique/INNOV INFRA BET VRD/ TEM

Paysage Paysagiste/



Les dates clés

Etudes : 2023-2025

Travaux : 2026-2028



Avancement

Travaux aménagement esplanade en 2024

Remise APS : 5 Avril 2024

Dépôt PC Juillet 2024

Lancement commercialisation : décembre 2024



REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

II.2 - Situation financière de la SPLM

La SPLM a réalisé sur l'exercice 2023 un bénéfice de 87.472 €.

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE (en k€)							
PRODUITS	2023	2022	2021	CHARGES	2023	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 095	19 082	22 225	CHARGES D'EXPLOITATION	19 003	19 019	22 060
<i>Dont chiffre d'affaires</i>	<i>15 131</i>	<i>13 428</i>	<i>25 885</i>	<i>Dont charges salariales</i>	<i>338</i>	<i>293</i>	<i>271</i>
QP DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	-	-	-	CHARGES FINANCIERES	80	47	29
PRODUITS FINANCIERS	71	31	16	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4	-	4	IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-
				RESULTAT DE L'EXERCICE	87	47	156

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-083-218300481-20241029-DEL2024_08_

BILAN SIMPLIFIE								
(en k€)								
ACTIF	2023	2022	2021		PASSIF	2023	2022	2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRES	909	821	774
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	6	8		RESSOURCES D'EMPRUNT	16 268	18 497	27 423
IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	5	6	8		TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS	17 177	19 318	28 197
STOCKS NETS	27 646	30 384	29 814		DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	14 569	19 266	13 596
ACTIF D'EXPLOITATION	7 634	17 030	14 764					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	9 752	12 076	14 716		PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15 277	23 629	18 587
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 986	2 717	1 078					
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	47 018	62 207	60 372		TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION A COURT TERME	29 846	42 895	32 183
TOTAL ACTIF	47 023	62 213	60 380		TOTAL PASSIF	47 023	62 213	60 380

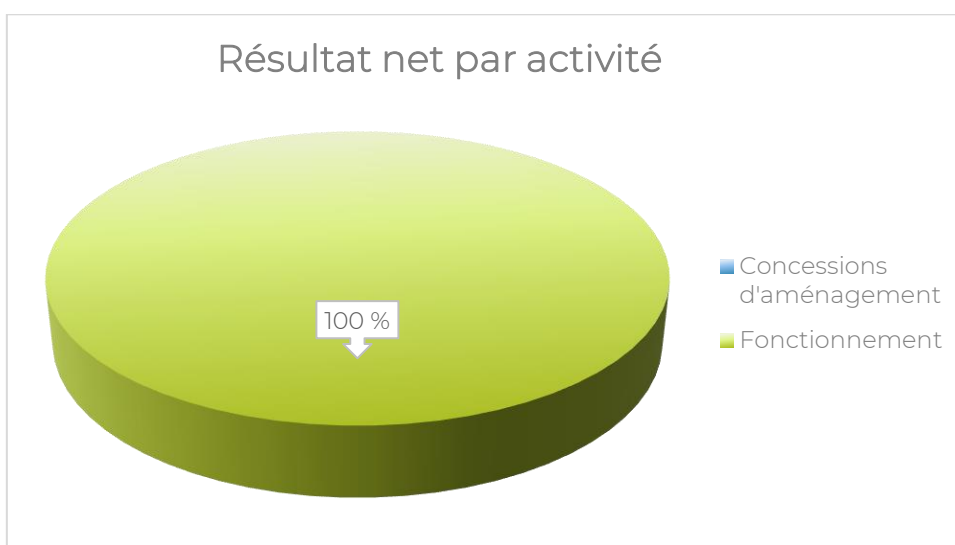
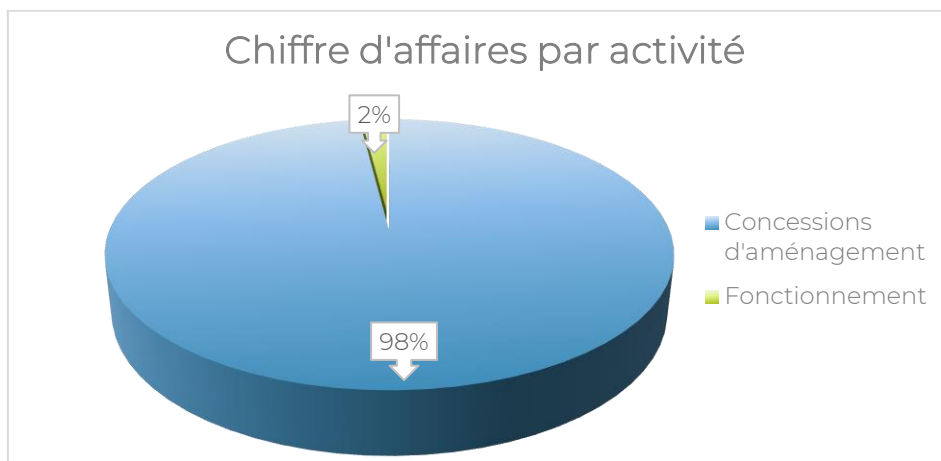
La baisse des ressources d'emprunt s'est poursuivie sur l'année 2023 (-2,2 m€). Dans le même temps, le stock des en-cours de production a diminué de 2,7 m€.

Le résultat dégagé sur l'exercice 2023 a permis de renforcer les capitaux propres de la SPLM devenus supérieurs à son capital (900 k€ de capital pour 909 k€ de capitaux propres).

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité

	CONCESSIONS D'AMENAGEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Chiffre d'affaires HT (en K€)	14 803	327	15 130
Résultat net (en K€)	0	87	87



II.4 - Perspectives de développement

Poursuite des opérations en cours et renforcement du partenariat avec les collectivités actionnaires.

Au cours de l'exercice écoulé, la société s'est attachée à chercher de nouveaux actionnaires en démarchant diverses collectivités varoises porteuses de projets structurants.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SPLM

III.1 - Contrats signés entre la collectivité et la SPLM

Commune de la Valette du Var

OBJET	Concession d'aménagement « Grand Sud Passion »
MONTANT	111 m€
DATE DE SIGNATURE	1 ^{er} mars 2010

OBJET	Concession d'aménagement « Cœur de Ville II »
MONTANT	101 m€
DATE DE SIGNATURE	20 juillet 2011

OBJET	Contrat de mandat pour la réalisation des écoles FERRY – FABIE- VILLON – ANATOLE FRANCE et de la salle polyvalente (Tranche ferme), ainsi que pour la réhabilitation des écoles PAGNOL – MISTRAL (Tranche optionnelle)
MONTANT	29,5 m€
DATE DE SIGNATURE	12 avril 2019

OBJET	Contrat de mandat pour la réalisation de la Maison de la Petite Enfance
MONTANT	1,2 m€
DATE DE SIGNATURE	12 avril 2019 – <i>Mandat clôturé par délibération de la Commune en date du 4 décembre 2023</i>

OBJET	Contrat de mandat pour la réhabilitation de l'ancien hôtel de ville
MONTANT	1,3 m€
DATE DE SIGNATURE	20/07/2021

Commune de Calvi

OBJET	Concession d'aménagement « CALVI II »
MONTANT	20 m€
DATE DE SIGNATURE	6 mars 2012

Commune de Hyères-Les-Palmiers

OBJET	Concession d'aménagement « ZAC DE LA CRESTADE DEMI-LUNE »
MONTANT	21 m€
DATE DE SIGNATURE	24 juillet 2013

OBJET	Convention de participation financière pour la réalisation des équipements primaires de la ZAC
MONTANT	0.465 m€
DATE DE SIGNATURE	31 octobre 2019

OBJET	Convention de participation avec un constructeur dans le cadre de la ZAC (SARL LOTIVAL)
MONTANT	2,2 m€
DATE DE SIGNATURE	19 novembre 2019

OBJET	Convention de participation avec un constructeur dans le cadre de la ZAC (Mme BERENGUIER Monique)
MONTANT	0,124 m€
DATE DE SIGNATURE	04 avril 2023

Commune de Lucciana

OBJET	Concession d'aménagement « Lucciana U Centru »
MONTANT	15 m€
DATE DE SIGNATURE	26 août 2014



Commune de Pierrefeu-du-Var

OBJET	Concession d'aménagement « REAL MARTIN »
MONTANT	13 m€
DATE DE SIGNATURE	18 octobre 2019

OBJET	Convention de PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) pour l'opération d'aménagement REAL MARTIN
MONTANT	0,690 m€
DATE DE SIGNATURE	23 octobre 2019

OBJET	Convention de transfert des équipements publics à la Commune (absence ASL) pour l'opération d'aménagement REAL MARTIN
DATE DE SIGNATURE	7 octobre 2021

Commune d'Evenos

OBJET	Concession d'aménagement « LES HERMITES »
MONTANT	18 m€
DATE DE SIGNATURE	24 avril 2023

III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité à la SPLM

Néant.

III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité à la SPLM

Commune de la Valette du Var (83160)

OBJET	Concession d'aménagement Cœur de Ville 2 – opération Le Clos Violette
MONTANT DU PRÊT	1.400.000 €
DATE DU PRÊT	02 décembre 2022
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	1.400.000 €
GARANTIE COMMUNALE	100 %

OBJET	Concession d'aménagement Cœur de Ville 2 – opération Fleurs de Genêts
MONTANT DU PRÊT	1.300.000 €
DATE DU PRÊT	23 novembre 2023
PRÊT MOBILISE AU 31/12/2023	NEANT
GARANTIE COMMUNALE	100 %

OBJET	Concession d'aménagement Grand Sud Passion – opération de requalification du quartier Les Fourches
MONTANT DU PRÊT	3.000.000 €
DATE DU PRÊT	28 janvier 2019
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	2.034.490 €
GARANTIE COMMUNALE	100 %

OBJET	Concession d'aménagement Grand Sud Passion – opération Domaine de la Coupiane
MONTANT DU PRÊT	2.500.000 €
DATE DU PRÊT	12 décembre 2023
PRET MOBILISE AU 31/12/2023	1.536.502 €
GARANTIE COMMUNALE	100 %

Commune de Hyères-les-Palmiers (83400)

OBJET	Concession d'aménagement ZAC de la Crestade – Demi-lune
MONTANT DU PRÊT	5.000.000 €
DATE DU PRÊT	09 septembre 2020
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	1.000.000 €
GARANTIE COMMUNALE	100 %

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

Commune de la Valette du Var (83160)

OBJET	Concession d'aménagement Cœur de Ville 2 – Charte urbaine : prise à bail de locaux commerciaux
ANNEE	2023
MONTANT	4.485 €

III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité à la SPLM

Commune de la Valette du Var (83160)

OBJET	Avance de trésorerie - concession d'aménagement Grand Sud Passion
MONTANT DE L'AVANCE	2.000.000 €
DATE	23 septembre 2016
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	2.000.000 €

OBJET	Avance de trésorerie - concession d'aménagement Cœur de Ville 2
MONTANT DE L'AVANCE	1.000.000 €
DATE	03 octobre 2014
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	600.000 €

OBJET	Avance de trésorerie - concession d'aménagement Cœur de Ville 2
MONTANT DE L'AVANCE	1.926.000 €
DATE	20 avril 2017
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	1.926.000 €

OBJET	Avance de trésorerie - concession d'aménagement Cœur de Ville 2
MONTANT DE L'AVANCE	2.145.000 €
DATE	28 février 2019
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	2.145.000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Commune de Calvi (20260)

OBJET	Avance de trésorerie - concession d'aménagement signée le 06 mars 2012
MONTANT DE L'AVANCE	400.000 €
DATE	30 octobre 2019
CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2023	400.000 €

IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

Conformément à l'article D.1524-7 CGCT 5°, le présent rapport fait état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration de cette société.

Aux termes de l'article L.233-4 du code de commerce, toute participation au capital même inférieure à 10% détenue par une société contrôlée est considérée comme détenue indirectement par la société qui contrôle cette société.

La SPLM fait partie du Groupement d'Intérêt Economique SEMEXVAL-SPLM, qui permet aux deux structures qui en sont membres de regrouper leurs moyens humains et matériels, et d'en répartir les coûts de fonctionnement.



La SPLM n'a pas de participation dans d'autres sociétés.

V. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNEE

V.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	20/09/2023
OBJET DE LA MODIFICATION	Modification des statuts à la suite de la transformation de la SPLA en SPL

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	08/11/2023
OBJET DE LA MODIFICATION	Modification des statuts à la suite de l'adhésion de trois nouvelles collectivités (cession d'actions de La Commune de La Valette-du-Var à la Commune : <ul style="list-style-type: none">- du Beausset- de la Croix Valmer- de La Celle

b - Historique des 5 dernières années (2018-2022)

Sur les 5 derniers exercices, l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) s'est réunie cinq fois pour modifier les statuts.

Outre celles précitées des 20/09/2023 et 08/11/2023, les actionnaires ont procédé à trois autres modifications intervenues en 2019 et 2022.

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	15/12/2022
OBJET DE LA MODIFICATION	Modification des statuts à la suite de l'adhésion d'une nouvelle collectivité (cession d'actions de La Commune de La Valette-du-Var à la Commune d'Evenos)

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	30/04/2019
OBJET DE LA MODIFICATION	Augmentation de capital par incorporation des réserves et report à nouveau (Montant du capital porté à 900 000 €) Et augmentation du nombre de sièges au conseil d'administration (18 sièges) ayant nécessité la modification des articles 6, 7 et 14 des statuts.

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	06/09/2019
OBJET DE LA MODIFICATION	Modification des statuts à la suite de l'adhésion d'une nouvelle collectivité (cession d'actions de La Commune de La Valette-du-Var à la Commune de Pierrefeu-du-Var) ayant nécessité la modification des articles 6 et 14 des statuts.

V.2 - Evolutions de l'actionariat

a - Composition de l'actionariat et évolution au cours de l'année

Collectivités Actionnaires	Au 01/01/2023			Au 31/12/2023		
	Nombre d'actions	Montant du capital en €	Taux en %	Nombre d'actions	Montant du capital en €	Taux en %
Commune de La Valette-du-Var	390	585 000	65	372	558 000	62
Commune de Signes	60	90 000	10	60	90 000	10
Commune de Toulon	120	180 000	20	120	180 000	20
Commune de Calvi	6	9 000	1	6	9 000	1
Commune d'Hyères-Les-Palmiers	6	9 000	1	6	9 000	1
Commune de Lucciana	6	9 000	1	6	9 000	1

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2024
Application agréée E-legalite.com

Commune de Pierrefeu-du-Var	6	9 000	1	6	9 000	1
Commune d'Evenos	6	9 000	1	6	9 000	1
Commune du Beausset				6	9 000	1
Commune de La Croix Valmer				6	9 000	1
Commune de La Celle				6	9 000	1
TOTAL	600	900 000	100	600	900 000	100

b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
08/11/2023	Cession d'actions	<p>-Cession de 6 actions (représentant 1% du capital social soit 9 000 euros) de la Commune de La Valette-du-Var à la Commune du Beausset + 1 poste d'administrateur</p> <p>-Cession de 6 actions (représentant 1% du capital social soit 9 000 euros) de la Commune de La Valette-du-Var à la Commune de La Croix Valmer + 1 poste d'administrateur</p> <p>-Cession de 6 actions (représentant 1% du capital social soit 9 000 euros) de la Commune de La Valette-du-Var à la Commune de La Celle + 1 poste d'administrateur</p>

c - Historique des 5 dernières années (2019-2023)

Outre l'évolution de l'actionnariat intervenue le 08/11/2023, trois autres modifications ont été effectuées en 2019 et 2022 :

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
30/04/2019	Augmentation de capital	Incorporation des réserves et report à nouveau
09/09/2019	Cession d'actions	Cession de 6 actions (représentant 1% du capital social soit 9 000 euros) de la Commune de La Valette-du-Var à la Commune de Pierrefeu-du-Var + 1 poste d'administrateur
15/12/2022	Cession d'actions	Cession de 6 actions (représentant 1% du capital social soit 9 000 euros) de la Commune de La Valette-du-Var à la Commune d'Evenos + 1 poste d'administrateur

VI. BILAN DE GOUVERNANCE

VI.1 - Réunions du conseil d'administration

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE							
		La Valette du Var	Toulon	Signes	Calvi	Hyères les Palmiers	Lucciana	Pierrefeu	Evenos
1	13 avril 2023	80%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%
2	05 juin 2023	70%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%
3	13 juillet 2023	100%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%
4	31 août 2023	60%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%
5	24 octobre 2023	60%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%
TOTAL		74%	0%	0%	100%	0%	0%	100%	100%

VI.2 - Réunions de l'assemblée générale

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE							
		La Valette du Var	Toulon	Signes	Calvi	Hyères les Palmiers	Lucciana	Pierrefeu	Evenos
1 (AGO)	20 juin 2023	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	100%
2 (AGE)	20 septembre 2023	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
3 (AGE)	08 novembre 2023	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	100%
TOTAL		66,66%	0%	0%	66,66%	0%	0%	33,33%	100%

VI.3 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité, des mandataires sociaux

Aucun administrateur ne perçoit de rémunération au titre de sa représentation au conseil d'administration.

Le Directeur Général, Monsieur Laurent CHABAUD, mandataire social, perçoit une rémunération mensuelle de 2 000 € net par mois au titre de sa fonction de Directeur Général de la SPLM.

Sa rémunération a été renouvelée par délibération du conseil d'administration le désignant en date du 13 juillet 2023.

VI.4 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques et incertitudes

L'année 2023 a été marquée par des perspectives économiques dégradées en raison notamment d'un contexte inflationniste, d'une remontée des taux d'intérêt, de la hausse du prix des matières premières, des difficultés d'approvisionnement et de l'écoulement des stocks.

Par ailleurs, dans ce contexte, il devient de plus en plus complexe de fiabiliser les montages d'opérations, de trouver des partenaires fiables permettant d'assurer le bon déroulement des opérations confiées à la SPLM.

Ces incertitudes pèsent sur les prévisions de l'année 2024.

b - Contrôle interne

La SPLM a mis en place plusieurs outils lui permettant d'assurer un contrôle interne efficace et régulier :

- La mise en place d'un process de validation interne et un circuit de validation comprenant un double contrôle pour la signature des :
 - Commandes,
 - Factures,
 - Règlements.

- La tenue de comités réguliers, avec établissement de comptes-rendus :
 - Comité de gestion mensuel pour assurer le suivi budgétaire,
 - Comité de direction bimestriel,
 - Comité de trésorerie trimestriel.

c - Contrôles externes

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé :

CONTROLE	DATE	REMARQUES FORMULEES
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES		
SERVICES FISCAUX		
INSPECTION GENERALE DES FINANCES		
MISSION INTERMINISTERIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL		
URSSAF		
AUTRES : ...		

VI.5 - Contrôle analogue

Le contrôle analogue s'exerce à deux niveaux principalement :

- au Conseil d'Administration,
- à l'application des contrats confiés à la société.

Afin de renforcer cette notion de contrôle analogue, le conseil d'administration de la SPLM réuni le 28/09/2012 a adopté un règlement intérieur. Celui-ci a été modifié et mis à jour par délibération du conseil d'administration en date du 24 octobre 2023.

Le règlement intérieur précité a notamment institué, pour rendre le contrôle efficient, un **Comité technique** composé d'un représentant de chacune des collectivités territoriales actionnaires et du Directeur Général de la SPL Méditerranée.

Il comprend également, en fonction des dossiers qui y seront examinés, les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels des Collectivités concernées, ou leur représentant.

Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation du Directeur général de la société, le cas échéant sur demande de chacune des collectivités.

Le Comité technique sera consulté en vue :

- De préparer les réunions du Conseil d'administration de la SPL Méditerranée
- De formuler des avis auprès de celui-ci.

Chaque commune a désigné son représentant. En 2023, les représentants sont les suivants :

Commune actionnaire	Représentant	Fonction
La Valette-du-Var	Jean-Mikaël CLEMENCEAU	Directeur Général des Services
Signes	Hélène VERDUN	Maire
Toulon	Yannick LEHOUELLEUR	Directeur Général Adjoint Ressources
Calvi	Didier BICCHIERAY	Adjoint au Maire
Hyères Les Palmiers	Marianne BENVENUTO	Responsable du service Aménagement
Lucciana	Joseph GALLETTI	Maire
Pierrefeu-du-Var	Patrick MARTINELLI	Maire
Evenos	Valérie PRUNIAUX	Directrice Générale des Services
Le Beausset	Delphine ANTONETTI	Directrice Générale des Services
La Croix Valmer	René CARANDANTE	1 ^{er} Adjoint au Maire
La Celle	Jacques PAUL	Maire

Ce comité technique (CT) se réunit systématiquement avant de convoquer le conseil d'administration (CA).

En 2023, le CT s'est réuni 5 fois.

Il assure efficacement son rôle pour préparer l'ordre du jour du prochain conseil.

Ses membres rendent compte aux administrateurs des échanges intervenus et des avis formulés lors de ces réunions préalables aux réunions du CA.

En 2023, nous pouvons noter la présence régulière à ces réunions du comité technique des représentants des collectivités suivantes :

- La Valette-du-Var,
- Hyères Les Palmiers,
- Toulon,
- Calvi,
- Evenos.

En 2023, du fait de leur adhésion effective en fin d'année, les trois nouveaux actionnaires n'ont pas été convoqués aux réunions du comité technique.

Le tableau ci-dessous met en évidence la tenue et la fréquence des réunions entre la SPLM et les collectivités actionnaires :

Collectivités actionnaires	Présence aux réunions du CT	Tenue de réunions avec le Maire / les services	Commentaires
La Valette-du-Var	✓	Réunions hebdomadaires avec Monsieur le Maire, Monsieur le Président et le DGS avec diffusion de comptes-rendus	
Signes		/	Absence de réunions du fait de l'absence d'opérations en cours. La concession d'aménagement est clôturée.
Toulon	✓	/	Absence de réunions du fait de l'absence d'opérations en cours. La concession d'aménagement est clôturée. Néanmoins, le représentant de la Commune au Comité technique est présent.
Calvi	✓	Déplacement régulier (trimestriel) sur la Commune de Calvi / entretiens avec Monsieur le Maire	Présence d'un gestionnaire d'opérations à Calvi qui assure le lien quotidien avec les services de la Commune.
Hyères-Les-Palmiers	✓	Réunions de chantier	Les services de la Ville sont invités à chaque réunion de chantier, et sont destinataires du compte rendu.
Lucciana		/	Absence de réunions.
Pierrefeu-du-Var		Réunions de chantier	Les services de la Ville sont invités à chaque réunion de chantier, et sont destinataires du compte rendu.
Evenos	✓	Réunions mensuelles conformément aux dispositions de la concession d'aménagement avec diffusion de comptes-rendus	Depuis l'adhésion de la Commune et de la conclusion de la concession d'aménagement, le représentant de la Commune assiste systématiquement aux réunions du Comité Technique et du Conseil d'administration.



Monsieur Bernard JOBERT
Maire de La Croix Valmer
102 rue Louis Martin
83420 LA CROIX VALMER

La Valette du Var, le 6 septembre 2024

Affaire suivie par : Aurélie MARTINEZ
Nos Réf : LC/ KB/ AuM/ EL/ 24808
Objet : Rapport annuel du mandataire de l'année 2023

LRAR 2C 182 833 3183 4 + courriel anticipé : amandine.brasseur@lacroixvalmer.fr

Monsieur le Maire,

Les représentants des collectivités exerçant les fonctions d'administrateur au sein d'une Entreprise Publique Locale (EPL) doivent soumettre, au minimum une fois par an à l'assemblée délibérante de leur collectivité, un rapport écrit comportant des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux (article L 1524-5 du CGCT).

L'élu administrateur est, en effet, le mandataire de sa collectivité.

En cette qualité, il a l'obligation de rendre compte de son mandat à l'assemblée délibérante qui l'a désigné.

Pour cela, le représentant de la collectivité qui possède un siège au moins au conseil d'administration doit établir chaque année un état de l'activité générale de la société.

Vous trouverez en annexe le rapport annuel du mandataire de la SPLM au titre de l'année 2023 conforme au décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 transposé à l'article D1524-7 du CGCT.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat au sein des organes délibérants des collectivités territoriales qui doivent se prononcer sur ce rapport par un vote.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MÉDITERRANÉE

Immeuble Médival, Entrée B • 185 Place du Général de Gaulle • 83160 LA VALETTE DU VAR

T. 04 94 14 10 03 splm@splm-semexval.com

www.splm-semexval.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2024

Application agréée E-legalite.com

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir présenter le rapport ci-joint au prochain Conseil Municipal de votre Commune, dont je vous remercie de bien vouloir me communiquer la date.

Mon équipe et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

vb
Laurent CLABAUD
Directeur Général

PJ: Rapport annuel du mandataire 2023

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE MÉDITERRANÉE

Immeuble Médival, Entrée B • 185 Place du Général de Gaulle • 83160 LA VALETTE DU VAR

T. 04 94 14 10 03 splm@splm-semexval.com

www.splm-semexval.com

